

Oberseminar für Doktorandinnen und Doktoranden

Séminaire de recherche pour doctorant-e-s :

Giorgio Agamben, *Le royaume et le jardin/Das Reich und der Garten* : SA 2021

Prof. Barbara Hallensleben

Prof. Guido Vergauwen

Résumé de la séance du 30 novembre 2021

Mihail Comănoiu

5.1. Dans ce nouveau chapitre Agamben se penche sur la compréhension de la relation entre le paradis et la nature humaine. Pour cela il fait appel à un dispositif où la nature humaine est définie à travers sa relation avec la grâce.

Le **dispositif** est une constellation de l'origine, le résultat d'une recherche archéologique, une analyse qui vise à comprendre comment un concept, une idée a reçu sa signification spécifique. Ce concept est interprété non pas de manière autonome, mais dans une constellation intellectuelle et historique en lien avec d'autres concepts et fait historiques. Un dispositif se présente comme un système de pensée qui inclut plusieurs éléments qui sont interdépendants.

Pierre Lombard (1096-1160), auteur de « Les Quatre Livres des Sentences » explique la condition d'Adam dans le paradis avant le péché par le fait que Adam a été créé dehors du Jardin et ultérieurement a reçu le droit d'y séjourner. En ce sens le paradis n'est pas reçu par nature mais par la grâce et l'homme est créé d'abord « in naturalibus » et dans la suite il reçoit les « gratuits », les dons de la grâce. La dualité entre nature et grâce devient visible. Le fait d'être créé en dehors du paradis assure le fait qu'il reste pleinement homme par nature au moment quand il quitte le paradis. Cette thèse a été reprise par Bonaventure qui distingue entre deux états de l'innocence : premier état où Adam avait que les dons naturels et le second quand il reçoit les dons de la grâce. De la même manière Alexandre de Hales parle d'une création selon la nature et d'un ajout ultérieurement de la grâce. (instituée par la grâce)

5.2. La relation entre la nature et la grâce met les deux dans un état d'indissociabilité. Contrairement aux positions exprimées antérieurement, Saint Thomas assure que l'homme a été créé *in gratuitis* et non pas *in naturalibus*. L'état originel de rectitude de justice exigeait que l'homme soit créé dans la grâce et non pas seulement dans la nature. L'explication de Saint Thomas révèle la raison comme non naturelle, car elle est soumise à Dieu, pendant que les raisons inférieures (les instincts) est soumise à la raison et le corps à l'âme. Cela permet à la raison de rester intouchable pour le péché d'origine et protège la nature humaine d'une chute abyssale. En même temps la raison n'est pas seulement un don de la nature mais aussi de la grâce. Sans cette grâce les autres types de soumission (chair-âme, instinct-raison) disparaîtront. La justice naturelle de l'homme au début est plutôt un don surnaturel, gratuit, offert à la personne d'Adam mais aussi à toute nature humaine.

Revenant à Pierre Lombard, l'homme *en vue de sa fin* avait besoin de quelque chose de plus pour parvenir à la vision de Dieu, qui reste au-delà des capacités de la nature humaine. La fin de l'homme, qui est orientée par grâce, peut être détournée par le péché et de cette manière l'homme va se trouver abandonné. La conséquence de cette position de Pierre Lombard est que la nature humaine n'est pas simplement créée par nature, mais elle est *instituée* par la grâce.

Les peines dont l'homme subit suite au péché sont des défauts naturels puisque la nature a été privée de quelque chose qui lui appartenait auparavant. La perte de la grâce montre la nature humaine dans son état nu.

5.3. L'image dont Agamben utilise dans la suite pour exprimer la dualité et l'indissociabilité entre la grâce et nature concerne une comparaison souvent utilisée par les théologiens (voir Saint Grégoire de Nysse et la tunique de peau) de la grâce comme un vêtement. Cette image explique pourquoi Adam et Ève n'étaient pas conscients de leur nudité, ils étaient revêtus par la grâce.

La nature humaine originelle tout en révélant la personne nue, par la nudité de son corps, est différente de la nature *expoliata*, dénudée, qui montre la nature humaine qui a perdu la grâce. Pour cette raison la définition est réalisée à partir de la « non-nature qu'elle a perdue », la grâce qui une fois retirée montre le corps dépouillé, sans vêtements.

Nous avons arrêté la lecture à la page 114. Nous poursuivrons la lecture avec le point 5.4.